

■ **Arnold Ecublens S.A.**, à Ecublens (VD), construction de lignes aériennes et pose de câbles souterrains; vente d'appareils électriques; études d'ingénieurs pour la construction de lignes électriques (FOSC du 27.12.2000, p. 8843). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Arnold AG, à Selzach, en reprend l'actif et le passif.  
Journal no 2870 du 14.03.2002  
(00392082 / CH-550.0.133.601-5)